Annecy : le couple avait empoché 50.000 euros en faisant passer clandestinement 250 réfugiés

25/03/2024 à 15h13



Un couple d'Annéciens a été jugé pour le délit d' « aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irréguliers d'un étranger en France » par le tribunal correctionnel d'Albertville.

Le 4 octobre 2022, en contrôlant à Séez (Savoie) une conductrice qui redescendait du col du Petit Saint-Bernard avec quatre passagers d'origine marocaine, égyptienne et tunisienne dépourvus de papiers les autorisant à entrer sur le territoire, les gendarmes mettaient fin à un trafic de migrants organisé par un couple de passeurs domicilié à Annecy.

(…) Le Dauphiné

(Merci à Dago)